



Fiche PHOT-2022 Installation photovoltaïque

Réservé à l'Administration

Dossier numéro AEV :



La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de [Adobe Systems Incorporated](https://www.adobe.com/reader).

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande **DEPA-2022** sont indiqués les aspects financiers et les spécifications techniques de l'installation. La présente fiche peut être remplie et signée par le conseiller en énergie, la personne ayant établi le calcul de performance énergétique, l'architecte responsable du projet ou l'entreprise responsable des travaux.

Référence légale : Loi modifiée du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi.

1. Informations générales

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

L'immeuble se trouve à l'adresse suivante :

Numéro de rue* : Nom de rue* :

Code postal* : Localité* :

Données cadastrales (à renseigner seulement pour un bâtiment sans adresse postale) :

Commune : Section :

N°(s) cadastral (aux) :

Demande d'un bonus « Tripartite » (seulement à remplir en cas de sollicitation du bonus « Tripartite » en mode autoconsommation)

Date de la commande : La commande signée et datée est à joindre.

Pour les investissements pour lesquels la date de commande est comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 30 septembre 2024 inclus.

2. Coûts

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

- Les copies des factures justifiant les coûts éligibles sont à joindre à la demande et doivent être munies d'une preuve de paiement valable (tampon banque ou avis de débit) Le cas échéant, les factures peuvent se référer à un devis détaillé à joindre à la facture.
- Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles*	Position(s) de la facture	Coûts éligibles (€)
Panneaux solaires photovoltaïques ou les collecteurs solaires hybrides et les fixations		
Câblage électrique DC et AC lié directement à l'installation photovoltaïque		
Onduleur et protections électriques		
Compteur électrique (le cas échéant)		
Installation de stockage de l'électricité (le cas échéant)		
Frais d'installation		
Total des coûts éligibles		



3. Informations techniques

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Type de l'installation* : Nouvelle installation Extension d'une installation existante

Mode de l'installation* :

Mode autoconsommation respectivement communauté énergétique (avec renonciation aux rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire pour la part de l'électricité injectée dans le réseau, et ce pendant toute la durée de vie de l'installation)

ou

Mode injection dans un réseau (avec acceptation des rémunérations prévues par les règlements grand-ducaux en matière de production d'électricité à partir de l'énergie solaire)

Puissance totale installée (le cas échéant après extension)* : kW_{crête}

Au cas où il s'agit d'une extension prière d'indiquer la puissance avant l'extension* : kW_{crête}

Fabricant/marque des panneaux* :

Modèle des panneaux* :

Type des panneaux :

Nombre de panneaux* :

Type d'immeuble de la mise en place de l'installation :

Maison unifamiliale Immeuble collectif Nombre de logements :

Autre (à spécifier) :

Installation solaire photovoltaïque opérée en mode autoconsommation ou dans le cadre d'une communauté énergétique combinée à une installation de stockage de l'énergie (#) : Oui Non

Fabricant/marque de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Modèle de l'installation de stockage de l'énergie (le cas échéant)* :

Capacité de stockage de l'énergie de l'installation de stockage (le cas échéant)* : kWh

(#) Conditions d'éligibilité : La puissance électrique de crête de l'installation solaire photovoltaïque doit être supérieure à 4 kW et, dans le cas d'un immeuble collectif à plusieurs unités de logement, supérieure à 1.5 kW par unité de logement.

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1.5 kWh par kW_{crête} de l'installation photovoltaïque lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment utilisé à des fins d'habitation, tout en ne dépassant pas :

- 12 kWh dans le cas d'une maison unifamiliale

- 9 kWh par unité de logement faisant partie d'un immeuble collectif

La capacité de stockage de l'installation de stockage de l'énergie produite doit être inférieure ou égale à 1 kWh par kW_{crête} lorsque l'installation solaire photovoltaïque et l'installation de stockage alimentent un bâtiment qui n'est pas utilisé à des fins d'habitation.



4. Informations concernant le déclarant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Nom* :

Nom de l'entreprise* :

Fonction du déclarant* :

- Représentant de l'entreprise responsable des travaux
 Personne ayant établi le calcul de la performance énergétique
 Conseiller en énergie tel que défini par la présente loi
 Architecte responsable du projet

Adresse :

Numéro de rue* : Nom de rue* :

Code postal* : Localité* :

Téléphone : E-mail :

5. Signature

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Déclaration de l'exécutant des travaux

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare par la présente que :

- les travaux ont été réalisés conformément aux indications fournies à la présente fiche ;**
- le cas échéant, ces indications sont conformes au calcul de performance énergétique ;**

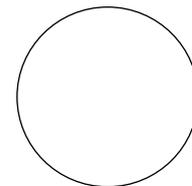
Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la fiche annexe PHOT-2022 comme complète, à savoir que toutes les lignes obligatoires de la présente fiche sont remplies.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir connaissance que les renseignements fournis par le (la) soussigné(e) sont traités conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le (la) soussigné(e) repris sous le cadre 4. déclare avoir pris connaissance de la loi du 23 décembre 2016 instituant un régime d'aides pour la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement (Mémorial A179/2022) et les règlements grand-ducaux pris en exécution de cette loi (Mémorial A180/2022). Veuillez naviguer vers le lien <https://environnement.public.lu/fr/support/protection-donnees/aev.html> pour prendre connaissance du détail de la protection de vos données, appliquée par l'Administration de l'environnement.

Fait à* : le* :

Signature et cachet du
déclarant* :
(ou signature digitale)



(Cachet)*